

Qu'est-ce que le Césér ?

Le **CESER** est l'assemblée consultative du **Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur**, représentant la société civile organisée, issu de la loi du 5 juillet 1972.

Cette assemblée unique dans le paysage institutionnel, lieu d'écoute et d'échange, un laboratoire d'idées pour répondre aux besoins des citoyens est constituée de 140 conseillères et conseillers. Ce sont des hommes et des femmes issus du monde économique, social, environnemental, éducatif et associatif de notre région, ils représentent la société civile organisée.



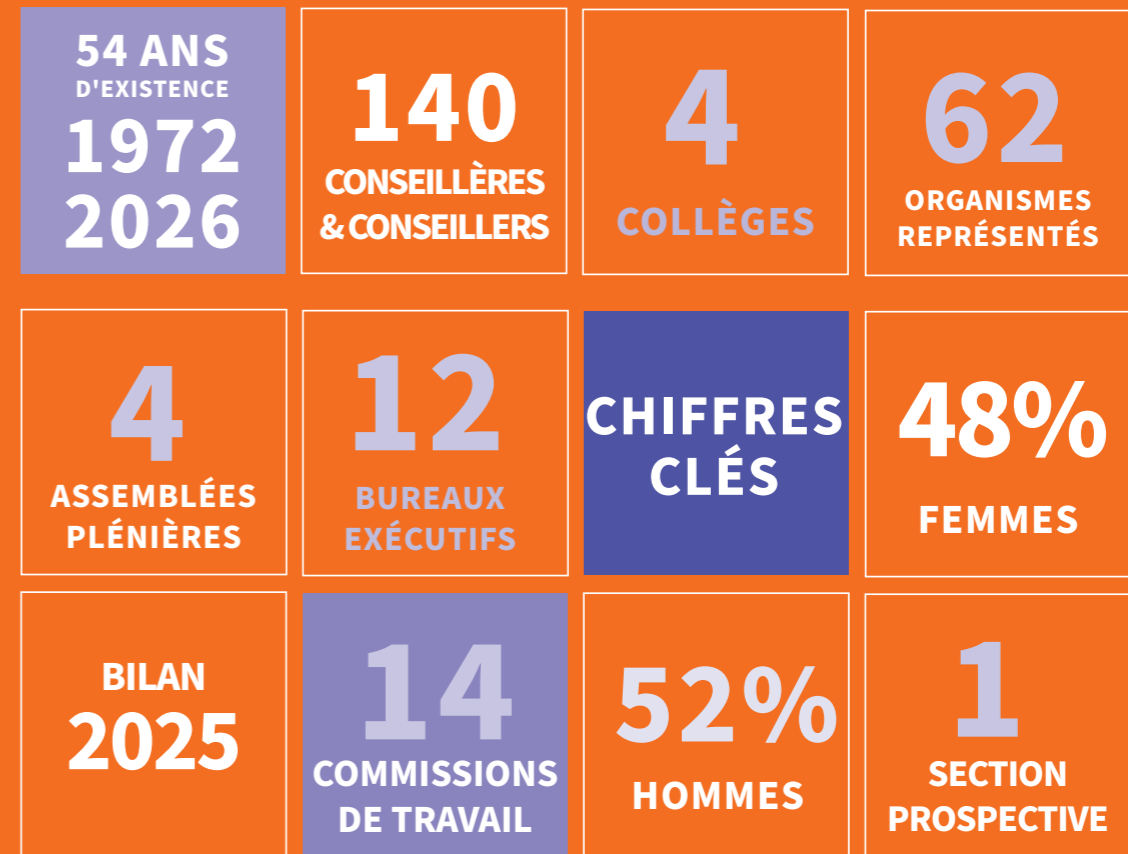
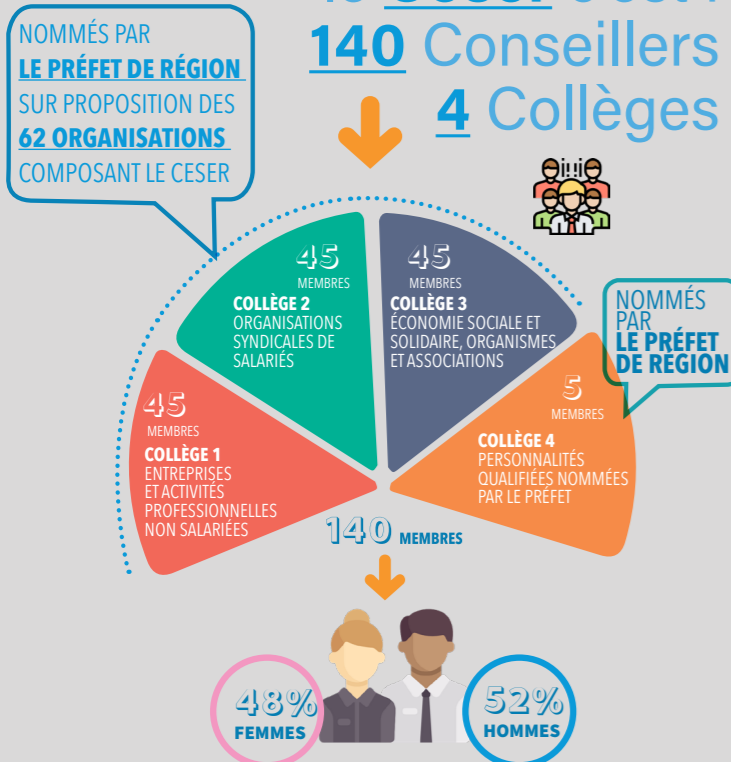
Le Césér à Quoi ça sert ?

- **Exprimer les attentes et analyses de la société civile organisée** sur les politiques conduites par le **Conseil Régional**
- **Donner l'avis de la société civile organisée** sur l'ensemble des documents budgétaires et financiers relatifs à la planification, contrats et schémas de l'Exécutif régional
- **Participer à l'évaluation des politiques publiques régionales** comme prévu par la loi NOTRe
- **Se saisir de tout sujet d'importance en lien avec les missions de la Région** et sur lequel la société civile a un regard spécifique

Comment ça marche ?

- **Saisine obligatoire par le Conseil régional** documents budgétaires régionaux, grands schémas régionaux (SRADDET, le SRDEII...)
- **Saisine du Président du Conseil régional** sujet relatif aux politiques publiques régionales
- **Auto-saisine du CESER** sujet important en rapport avec les politiques régionales

le **Césér** c'est :
140 Conseillers
4 Collèges



Toutes nos études sont consultables et disponibles en ligne sur notre site www.ceser.maregionsud.fr
Retrouvez notre actu sur Facebook :
Contact : com.ceser@maregionsud.fr

Directeurs de la publication :
Marc Pouzet - Aurore Cassagne
Rédaction/Conception/Réalisation :
Service Com Césér
Photos : XDR
Avril 2024

